

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PROJET DE RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION

Nyon, le 18 avril 2016

**Deux associations intercommunales et quatre communes, représentant un ensemble de trente collectivités publiques, adhèrent au principe de mettre en place une nouvelle station d'épuration régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site. Les études préalables ont démontré les avantages financiers, techniques et d'aménagement du territoire de ce projet de régionalisation de l'épuration.**

Pour l'ensemble des trente communes, l'épuration est actuellement assurée par quatre stations d'épuration qui traitent les eaux usées d'une population raccordée de près de 62'000 habitants (sur les sites de Gingins, Nyon, Prangins et Gland).

Différentes études préliminaires ont été menées à ce jour, sous l'impulsion de la Direction générale de l'environnement, dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants lancée par le Département du territoire et de l'environnement (Plan Cantonal Micropolluants). Ces études démontrent l'intérêt de remplacer les stations d'épuration existantes par une nouvelle installation régionale d'une capacité de 110'000 équivalent-habitants à l'horizon 2025 (traitement des effluents des habitants ainsi que des activités économiques et industrielles).

L'objectif partagé par l'ensemble des partenaires est de protéger et préserver les eaux en recherchant l'efficacité technique, financière et environnementale, en répondant

aux nouvelles normes fédérales (OEaux entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016) et au Plan Cantonal Micropolluants.

Les partenaires ont signé une convention pour poursuivre les études qui permettront d'affiner et de préciser les aspects techniques, financiers et juridiques du projet d'épuration régionale. Les demandes de crédits seront validées par les autorités compétentes ces prochaines semaines.

Les associations intercommunales et les communes ont demandé au Conseil régional de coordonner le processus de travail jusqu'à la constitution de la nouvelle gouvernance intercommunale pour l'épuration qui conduira la suite des études d'avant-projet.

Dans une société toujours plus consommatrice de médicaments, produits de soins, et autres détergents, les effets des micropolluants sur l'environnement sont importants. Grâce à la mise en œuvre de traitements avancés dans les stations d'épuration, imposés par la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, la qualité des eaux sera préservée (développement et reproduction des plantes, animaux et microorganismes sensibles).

Indispensable à la vie, l'eau douce est en train de devenir un bien rare et précieux. Constitué à plus de 70 % d'eau, notre corps en a besoin en permanence. On estime qu'il faut boire en moyenne plus d'un litre d'eau et de boisson par jour (en fonction de l'âge, du poids et de l'activité). Aussi, la lutte contre la pollution des eaux est essentielle pour la survie de l'espèce humaine, animale et de la flore.

### Pour plus d'informations :

Yves Reymond, Président de l'Association pour l'épuration des eaux de la Côte (APEC 21 communes), 079 200 50 26  
Christian Graf, Président de l'Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB 5 communes), 079 712 00 78  
Olivier Mayor, Municipal Travaux et environnement, Ville de Nyon, 079 340 24 07  
Dominique-Ella Christin, Municipale Environnement et eaux, Commune de Prangins, 076 339 58 15  
Sandrine Kilchenmann, Municipale Egouts et eaux, Commune de Gingins, 079 778 27 04  
Pascal Steimer, Municipal Bâtiments communaux, Commune de Chésérèx, 022 369 27 59  
Claude Alain Jaquerod, DGE-Protection des eaux, 021 316 71 85  
Patrick Freudiger, Secrétaire général, Régionyon, 079 304 88 59